

Mini aéroclub des Sept Îles (290)

Règlement du site CINEPARC

2024-10-21

Le dossier de règles suivant doit être mis à la disposition de tous les pilotes de SATP lorsqu'ils utilisent des SATP à ce site, soit électroniquement, soit sous forme imprimée. Rien dans ces règles ne libère le pilote de SATP de ses exigences individuelles de conformité au RAC.

Administratif

Club : SEPT ILES MINI AERO CLUB INC (290, zone N)

Nom du terrain : Sept Iles Mini aéro club CINEPARC

Lieu : Parc de cinéma abandonné,
Boul Laure, Septiles, Québec, G0G 1H0

Coordonnées de la station de pilotage : 50°12'52.7"N 66°34'29.7"W

Personne(s) à contacter : Richard Vigneault, MAAC 11176, président du club

Toutes les personnes qui utilisent ce site de modélisation doivent :

1. être membre en règle du MAAC.
2. être membre de l'aéroclub Mini de Sept-Îles, ou un invité;
3. accepter de suivre le code de sécurité du MAAC et toutes les autres règles du club.

Tout membre du MAAC qui assiste à un événement sur ce site doit accepter d'assister à une séance d'information sur les modélisateurs, ou autrement lire et suivre toutes les règles du site ou de l'événement. Le club ou l'exploitant du site est responsable de prendre des mesures raisonnables pour s'assurer qu'une séance d'information sur les modélisateurs a lieu pour chaque modélisateur qui utilise le site.

1. Une copie de ces règles doit être disponible en version papier ou électronique pour tous les pilotes.
2. Ces règles seront révisées et mises à jour par le club au moins une fois par année.

Exigences en matière d'intervention d'urgence sur le site ou l'événement

En cas d'urgence, composez (9-1-1 ou numéro de téléphone) - l'adresse du site à fournir aux premiers intervenants est :

**Drive Inn abandonné, près de l'hippodrome de karting sur le boul Laure Sept Iles,
50.214649, -66.574927.**

1. La trousse de premiers soins et l'extincteur appartiennent à chaque aéromodéliste et sont sous leur responsabilité de l'avoir avec eux.

Règles de modélisation

Catégories de modélisation approuvées par le MAAC

Les catégories suivantes de modélisation MAAC sont approuvées à ce site ou événement. En plus du Code de sécurité du MAAC, il peut y avoir des règles propres au site contenues dans ce document.

Catégorie approuvée	Limites de poids/puissance	Limites d'altitude et d'exploitation
SATPm	Moins de 250 grammes	400'agl
SATP	25 kg ou moins	400'agl
Attaché (ligne de contrôle)	Non approuvé	
Vol libre		
Modèles spatiaux		
Véhicules de surface		

Options de site approuvées par le MAAC

Ce site n'a pas été approuvé pour les ajouts du MAAC.

Ajout approuvé	Limites de poids/puissance	Limites d'altitude et d'exploitation
Poids du SATP	Non approuvé	
Altitude du SATP		
Altitude et poids des SATP		
Approbation permanente de l'événement		
L'IBIC		

SATP/Spécifications techniques ou exigences ou restrictions

- Exigences relatives aux SATPm – Les SATMm ne peuvent pas être enregistrés auprès de Transports Canada. Les SATMm sont toutefois réglementés en vertu de l'article 900.06 du RAC et de la partie VI du RAC. La conformité au code de sécurité du MAAC répond à ces exigences.
- Exigences relatives au RAC des SATP – Il n'y a pas de restrictions particulières en vertu du RAC sur les modèles de SATP.
- Exigences du club/site/événement – **AUCUNE**

Qualifications ou exigences du pilote ou de l'exploitant de SATP

- Exigences relatives aux SATPm – Les SATMm n'exigent pas de certificat d'exploitant de SATPm, mais sont régies par l'article 900.06 du RAC et la partie VI du RAC. **Il n'y a pas de restriction d'âge du MAAC ou du RAC pour les vols avec SATMP.** La conformité au code de sécurité MAAC répond à toutes les exigences.
- Exigences relatives au RAC du pilote de SATP. Tous les pilotes de SATP qui utilisent ce site doivent avoir la **certification SATP de base**.
- Exigences du club, du site ou de l'événement. Ce site recommande que tous les pilotes de srad et de SATP aient des ailes MAAC

Qualifications ou exigences de l'ÉQUIPAGE.

1. Exigences relatives aux SATMm - Les SATMm n'exigent normalement pas d'équipage en vertu du RAC.
2. Exigences relatives au RAC des SATP - Ce site n'exige pas de qualifications particulières de l'équipage.
3. Exigences du club/site/événement - (Assistants/observateurs, etc.) Les observateurs doivent être utilisés en tout temps où il y a 4 postes de pilotage ou plus en activité, en tout temps et pour tout événement où des non-membres du club sont présents. L'utilisation de l'aide et du mécanicien est à la discrétion de chaque membre.

Règles de l'équipage

Observateurs visuels

1. Les observateurs visuels (VO) sont optionnels à ce site pour les vols quotidiens. Lorsqu'il est requis à ce lieu, aucun membre ne doit utiliser un SATP à moins que :
 - a. Un ou plusieurs observateurs visuels sont présents et ont été informés ou formés sur les procédures du site ou de l'événement lorsqu'ils ont repéré un conflit potentiel avec un aéronef grandeur nature.
 - b. Au moins un observateur visuel par ligne de vol est requis.
 - c. Le VO ne doit pas surveiller les modèles – leur seul rôle est de balayer le ciel environnant à la recherche d'aéronefs grandeur nature qui approchent.
 - d. Placez le VO là où il a des lignes de vision dégagées – s'asseoir à l'ombre à côté d'une caravane ou d'une structure n'est pas acceptable. De même, ils doivent être placés de manière à avoir une capacité de communication raisonnable avec tous les pilotes et modélisateurs.
 - e. Utilisez des aides visuelles au besoin – lunettes de soleil, chapeaux à larges bords, parasols, jumelles ou autres. Si vous êtes placé loin des postes de pilotage, prévoir des moyens de notification appropriés tels que des klaxons, des lumières, des radios, etc.
2. Ces règles garantissent qu'un protocole de commandement/réponse clair est en place – il n'y a pas de temps pour les débats ou la confusion. Le MAAC a adopté le minimum suivant :
 - a. **Les modèles MAAC et l'APR doivent céder le passage ou s'écarter de l'aéronef grandeur nature en toutes circonstances – sans exception. Il n'y a jamais de responsabilité sur les projets pilotes à grande échelle de céder aux modèles – jamais.**
 - b. Lorsqu'il aperçoit ou entend ou qu'il est informé (ATC ou autrement) d'un aéronef qui pourrait présenter un danger avec les activités de modélisation, le VO doit crier d'une voix forte et claire « AVION ». **En cas de doute, émettez l'avertissement.**
 - c. Après avoir entendu cet ordre, tous les pilotes doivent descendre le plus bas possible en altitude et, au besoin, atterrir. L'objectif est de libérer l'espace aérien verticalement et de déterminer si la RPA peut continuer à fonctionner en toute sécurité.
 - d. **Les manœuvres de déconfliction latérale sont interdites au-dessus de 60'AGL.** Descendre à 60'agl (niveau de la cime des arbres) est la réponse initiale acceptée de Transports Canada. Les militaires exploités à proximité ou à l'extérieur des aérodromes ont des exigences d'intervention particulières différentes.
 - e. Lorsqu'il détermine que l'aéronef à grande échelle n'est plus une menace, le VO ou d'autres personnes doivent crier d'une voix forte et claire « ALL CLEARANCE ».
 - f. Par la suite, les activités de modélisation peuvent reprendre normalement.

Chef aérien – Coordonnateur de l'ATC

Non requis sur ce site.

IBIC – Commandant de bord du SATP

Non approuvé

Instructeurs/vols de démonstration

L'entraînement ou le vol de démonstration doivent avoir lieu avec un instructeur du Club ainsi qu'une boîte de copains. Un pilote qui n'a pas volé pendant plus de 12 mois doit demander une révision en vol avec l'un des instructeurs du club. La boîte de copains est à la discrétion de l'instructeur

Observateurs

Les observateurs sont recommandés lorsque plus d'un SATP vole, mais ce n'est pas obligatoire

Exigences ou autorisations en matière d'espace aérien

Ce site se trouve entièrement dans l'espace aérien non contrôlé – l'autorisation de l'espace aérien n'est pas requise.

L'espace aérien contrôlé le plus proche verticalement est la zone de transition de classe E des Îles-Sept-Îles (CYZV) à 700AGL

L'espace aérien contrôlé le plus proche latéralement est la zone de contrôle de classe E de Sept Îles (CYZV), à 6,88 nm EST.

Procédures d'aérodrome adjacent (à moins de 3 nm)

Il n'y a pas d'aérodromes à moins de 3 milles marins de ce site, par conséquent, les procédures de contrôle et d'évitement du MAAC sont jugées adéquates pour la sécurité aérienne.

Procédures normales d'exploitation et règles de sécurité du club

1. Avant les opérations quotidiennes, au moins un membre doit vérifier le NOTAM de l'aviation pour **SEPT-ILES (CYZV)** à l'aide du site Web de NAV CANADA ou du SATP Wilco. Ils peuvent partager les résultats avec d'autres utilisateurs du site verbalement, électroniquement ou sous forme imprimée. Chaque membre est toujours responsable de s'assurer qu'il dispose des dernières informations NOTAM d'une manière ou d'une autre.
2. Les conditions météorologiques minimales prescrites par le MAAC pour commencer ou poursuivre les opérations de SATP du MAAC sont les suivantes :
 - a. aucun plafond nuageux (BKN ou OVC) **estimé** à 1000'agl et
 - b. l'APR pourra rester à 500 pieds verticalement et à 1 m (mille terrestre) horizontalement à l'écart de tout nuage, et une **visibilité horizontale estimée** à 3 m (5 km) ou plus autour de l'aire de vol;
 - c. aucune autre condition d'obscurcissement (brouillard, fumée, brume, etc.) qui pourrait rendre difficile le repérage des aéronefs grandeur nature.

REMARQUE – il n'y a pas de conditions météorologiques pour l'aviation disponibles pour ce site, de sorte que les pilotes de SATP peuvent estimer les plafonds nuageux et la visibilité, à condition qu'ils

le fassent de bonne foi en comprenant que le but des limites météorologiques est de s'assurer que nous pouvons voir des aéronefs à grande échelle approcher.

3. Le MAAC appuie l'utilisation d'un seul sondage partagé sur le site de Wilco à condition que :
 - a. Un nouveau sondage sur place est effectué ou vérifié au moins une fois tous les 56 jours (horaire de NAV CANADA) et, s'il y a des changements, le sondage mis à jour est mis à la disposition de tous les membres.
 - b. Tous les renseignements sur l'étude du site sont facilement accessibles à tous les pilotes de SATP sur place (électroniquement ou imprimé).
 - c. Avant chaque séance de vol, les membres doivent consulter les NOTAM de l'aviation pour obtenir des renseignements essentiels sur la sécurité des vols ou des changements à l'espace aérien ou aux aérodromes. Les membres peuvent partager l'information NOTAM verbalement ou sur papier avec d'autres membres sur le site.
 - d. Les membres doivent tous confirmer visuellement qu'il n'y a pas de changement aux obstructions du site, aux obstacles locaux et que les conditions météorologiques stipulées dans les exigences du MAAC sont respectées.
4. Les militaires ne doivent pas utiliser un SATP la nuit à moins qu'il ne soit très éclairé, ne pèse moins de 25 kg et ne reste pas à moins de 400 pieds. Les membres doivent se rapprocher de l'heure du canal météo de Québec pour déterminer la nuit légale.
5. Les pilotes peuvent voler en formation à condition qu'ils y consentent.
6. Consultez la carte ci-jointe pour connaître les zones normales d'installation du site, telles que le stationnement, les zones de spectateurs, les aires de puits ou de rassemblement, ainsi que les zones de démarrage et de montée, y compris la confirmation des distances tampons requises par le MAAC.
7. Toutes les opérations d'assemblage et d'essai avant vol doivent être effectuées dans la zone désignée. Les membres doivent également vérifier leur système de sécurité intégrée pour s'assurer que l'accélérateur sera coupé et non augmenté au maximum.
8. Tous les modèles seront retenus avant d'être armés ou de démarrer le moteur à combustion dans les zones de démarrage désignées.
9. Veuillez consulter la carte ci-jointe de la zone de vol, y compris les zones d'exclusion aérienne, une description ou une représentation de la ligne de vol, de la ligne de sécurité, des pistes, des voies de circulation et de toute autre démarcation pertinente de la zone de vol.
 - a. Notre zone de vol est à 150 mètres au sud-ouest du poste de pilotage, à 150 mètres au nord-est du poste de pilotage et à 120 mètres au nord-ouest de profondeur.

REMARQUE – Les règles du MAAC et du RAC interdisent de voler avec 30 m de toute personne, propriété ou « chose » de valeur non appartenant au MAAC.
 - b. Les voitures sont garées à 100 pieds de la piste.
10. Voici les procédures de décollage, d'approche, d'atterrissage et de récupération du site :
 - a. Les pilotes, ou leur observateur, doivent signaler tous les mouvements modèles.
 - b. La mise à l'eau manuelle et la mise à l'élastique doivent être effectuées en accord avec tous les pilotes qui volent, normalement d'un côté des postes de pilotage.

- c. Les pilotes doivent décoller dans les vents dominants, ou autrement en accord avec tous les pilotes aux commandes.
- d. Il est interdit de passer devant les postes de pilotage sans la permission des autres pilotes aux commandes.
- e. La récupération des modèles abattus dans la zone de vol ne doit pas se faire sans l'accord de tous les pilotes aux commandes. Par la suite, aucun nouveau modèle ne peut décoller tant que le modèle abattu n'est pas récupéré. Pas de vol direct au-dessus de l'équipe de récupération.

Procédures d'urgence

Envoler ou perdre le lien

Notre site est entièrement dans un espace aérien non contrôlé, il n'est donc pas nécessaire d'aviser l'ATC.

Incidents ou accidents

1. En cas d'accident évité de justesse ou de problème de sécurité entre un aéronef à grande échelle ou un passant et notre APR, **tout vol doit** cesser immédiatement. Les membres concernés doivent remplir un rapport d'incident à signaler du MAAC et le soumettre à l'exécutif du club et suivre la politique du MAAC avec les exceptions suivantes :
 - a. Si le ou les membres concernés croient que le risque était très minime, ils peuvent remplir leur propre autodéclaration ou évaluation des risques à l'aide du formulaire MAAC. Soumettez une copie du formulaire à l'exécutif du club lorsque vous le pouvez et rappelez-vous que vous devez le conserver pendant un an (RAC901.49(2)). Reprendre le vol lorsque vous avez terminé.
 - b. Si le membre ou l'exécutif du Club juge l'événement grave, le vol ne reprendra pas tant que les membres n'auront pas obtenu la permission écrite de l'exécutif du Club.
 - c. S'il y a un contact réel entre un aéronef et un SATP du MAAC, tous les vols cesseront jusqu'à ce que le MAAC confirme que nous pouvons reprendre les opérations.
 - d. Ce processus est pour votre protection.

Modèle de protocole de dommages/réparations

1. Dans l'éventualité d'un incident de modélisation normalement attendu qui nécessite un certain degré de réparation, le modèle ne peut être « réparé sur le terrain » que si toutes les fournitures et tous les outils de modélisation normaux sont présents et utilisés conformément aux pratiques de modélisation établies ou aux instructions du fabricant.
 - a) Toute réparation autre que mineure (remplacement d'une hélice cassée, etc.) doit être considérée comme un vol inaugural ou une opération. Assurez-vous que les entrées dans le journal de bord des SATP sont faites.
 - b) Toute réparation qui ne peut être réparée sur le terrain ne doit être réparée qu'à l'atelier de modélisation/propriétaire ou à un autre atelier de réparation. Assurez-vous que les entrées dans le journal de bord des SATP sont faites.

Modules complémentaires du MAAC

Opérations de SATP supérieures à 400 pi AGL - Non approuvé

Opérations de SATP de plus de 25 kg - Non approuvé

Opérations de SATP de plus de 400 pieds agl et de plus de 25 kg - Non approuvé

Approbation de l'événement (permanent ou individuel)

Ce site n'a pas été approuvé pour l'approbation permanente des événements – tous les événements doivent être traités comme ci-dessous. Si vous avez des doutes au sujet de votre événement, communiquez directement avec votre directeur de zone ou le SAG.

1. TOUS les événements du MAAC qui nécessitent une approbation ou qui veulent une assurance MAAC doivent avoir lieu dans les sites du SOC et être approuvés par le MAAC. Tous les événements extérieurs avec SATP opérationnels doivent être approuvés par le MAAC.
2. **Les événements extérieurs qui sont clairement répertoriés comme des événements « réservés aux membres »,** quelle qu'en soit la raison, tels que les compétitions, les vols d'amusement, les vols aériens, les spectacles aériens, les courses aériennes, les démonstrations ou tout autre rassemblement organisé, **n'exigent pas** la conformité au COAS des événements du MAAC. **Toute publicité/avis, y compris à l'interne du MAAC, doit inclure la phrase suivante :**

Cet événement est fermé au public - seuls les membres et l'équipage du MAAC peuvent y assister. Les invités d'un membre du MAAC sont autorisés à condition qu'ils soient supervisés.

3. « **Événements annoncés** » - peu importe le nom que vous avez donné à votre événement, si votre événement extérieur comprend des SATP opérationnels (volants) **et** qu'il est ouvert/annoncé au grand public de quelque manière que ce soit, vous **devez** répondre aux exigences du COAS du MAAC (le GCA travaillera avec les clubs sur les règles requises). Toute publicité ou avis, y compris à l'interne du MAAC, **doit** inclure la phrase suivante :

Cet événement est ouvert au public et à tous les membres du MAAC, à l'équipage et à leurs invités. La conformité au COAS d'événement du MAAC est requise.

Pilotes de SATP étrangers (américains ou autres)

Le MAAC a déjà obtenu l'approbation de Transports Canada pour que les pilotes étrangers de SATP puissent utiliser des SATP sur nos sites et événements du MAAC (MPPD14 approuvé en juillet 2023). Les pilotes étrangers n'ont qu'à se joindre au MAAC et à suivre les dispositions de la MPPD14 (sur le site Web). Voir aussi le SATP Wilco NOTAM (2024-02).

Règles de l'événement

Voici le processus et les règles normalement attendus pour un événement.

1. Les organisateurs du club ou de l'événement doivent :
 - a) Avant de soumettre une demande d'approbation d'événement, assurez-vous qu'il a lu toutes les politiques du MAAC et qu'il a soumis une trousse d'événement indiquant qu'il s'est conformé du mieux possible.
 - b) S'assurer que le site répond à toutes les exigences organisationnelles et logistiques de l'événement MAAC, telles que la signalisation, le contrôle du stationnement, les barrières de sécurité pour les spectateurs, les toilettes et la nourriture, ainsi que les exigences en matière de sécurité incendie et médicale en fonction de la fréquentation prévue.

- c) S'assurer que l'événement est conforme à la politique du MAAC et aux exigences du RAC ou du COAS.
 - d) Assurez-vous que le panneau d'avertissement des événements du MAAC est affiché pour l'événement.
 - e) S'assurer que tous les modélisateurs/pilotes de SATP présents sont **membres actuels du MAAC**.
 - f) Prendre des mesures raisonnables pour s'assurer que tous les modélisateurs et pilotes de SATP présents **reçoivent un exposé** sur le site ou les règles de l'événement en utilisant la liste de vérification minimale du MAAC (ci-jointe).
 - g) Assurez-vous que toutes les mesures de suivi sont effectuées après l'événement, notamment les documents de Transports Canada.
 - h) Un examen de l'événement sera fait par les organisateurs pour voir si nous pouvons améliorer certains points importants.
2. En plus de tout ce qui précède et des règles du club, lors de tout événement où le public est présent en vertu du COAS MAAC, les organisateurs de l'événement sont responsables de s'assurer que :
- a) Des panneaux d'avertissement du MAAC sont installés à tous les points d'entrée publics.
 - b) Une copie du COAS et de la demande du MAAC est sur place et mise à la disposition de tous les pilotes de SATP.
 - c) Tous les pilotes de SATP signent la feuille d'affichage de Transports Canada.
 - d) Tous les pilotes de SATP reçoivent un exposé sur les règles du site et
 - e) Un observateur visuel est toujours présent en vol de SATP.
3. Tout membre qui assiste à un événement doit :
- a) Se conformer à toutes les règles du CAR, du COAS, du MAAC et du club ou de l'événement, au besoin.
 - b) Ne pas utiliser de modèle ou de SATP à moins d'assister ou d'obtenir une séance d'information du pilote.
 - c) Étant donné que le stationnement est limité sur ce site, aucun public ne sera toléré, sauf les membres de la famille ou les amis proches.

Diagrammes/cartes



Zone de vol

La zone de vol est à 150 mètres au sud-ouest du poste de pilotage, à 150 mètres au nord-est du poste de pilotage et à 120 mètres au nord-ouest de la profondeur.



WARNING!



**AEROMODELING
MAY CAUSE
SERIOUS INJURY!**

**PROCEED AT
YOUR OWN RISK!**

AVERTISSEMENT!

**L'AÉROMODÉLISME
PEUT CAUSER
DES BLESSURES GRAVES!**

**PROCÉDEZ À VOS PROPRES
RISQUES!**